



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Nantes, le 9 juillet 2019

Le Comité des Banques FBF Pays de la Loire signe la charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

Le Comité des banques FBF a adhéré à la charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises ce mardi 9 juillet à la Préfecture de Région. L'objectif de cette charte est d'accompagner les chefs d'entreprise et de faciliter la prise rapide de contacts dès l'apparition des difficultés. La précocité dans la détection s'avère en effet cruciale pour trouver des solutions.

Les signataires de cette charte¹, renforcent l'accompagnement des entreprises ligériennes avec des actions concrètes :

- accueillir et écouter, en toute confidentialité, les chefs d'entreprise ;
- apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées ;
- orienter vers les dispositifs d'accompagnement pertinents.

Par ailleurs, des actions de communications sensibilisent les chefs d'entreprise et les informent des soutiens publics et privés mobilisables en cas de difficultés.

10 interlocuteurs privilégiés, désignés par les 8 banques² membres du bureau du Comité, auront pour rôle de faciliter les échanges entre chefs d'entreprise et entités signataires de cette charte et de mieux informer leurs clients professionnels des leviers d'action du réseau.

Valérie Tamagny-Ferrier, Présidente du Comité des banques FBF Pays de la Loire, a déclaré : « *Les banques financent l'économie et sont des partenaires de confiance qui accompagnent les entreprises dans l'accomplissement de leurs projets, et le soutien à leur trésorerie. A fin avril, les encours de crédits aux entreprises dépassent ainsi 40 milliards d'euros dont 8,74 milliards pour la trésorerie. Mais les banques sont également présentes lorsque ces entreprises rencontrent des difficultés pour trouver avec elles des solutions. Elles se sont aussi investies depuis longtemps dans la prévention grâce notamment au programme d'éducation financière les clés de la banque entrepreneur. En signant cette charte régionale, nous complétons nos actions en rejoignant un réseau pour œuvrer à la pérennité de l'activité de nos clients.* »

Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a souligné que « *l'adhésion de la FBF des Pays de la Loire à la charte des interlocuteurs privilégiés renforce le rôle de facilitateur de ce réseau.*

L'action de ce réseau c'est l'anticipation, la confidentialité, l'exhaustivité et un accompagnement adapté. Je m'en réjouis, c'est une forme d'agilité dont on a besoin dans le monde moderne ».

¹ 42 acteurs publics et privés depuis la création de la charte en octobre 2015

² Société Générale, Banque Populaire Grand Ouest (BPGO), Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, BNP Paribas, Crédit Agricole Atlantique Vendée, LCL, CIC Ouest

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr



@prefet44



**Préfet des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique**